

## Direction départementale des territoires

Metz, le 27 avril 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau Unité Police de l'eau La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par : Laurent STAAB / Pauline THEIS Tél : 03.87.34.34.30 / 03 87 34 34 31

E-mail: <u>laurent.staab@moselle.gouv.fr</u> /

pauline.theis@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire, Mairie de Ogy-Montois-Flanville 9, rue Principale 57645 OGY-MONTOIS-FLANVILLE

**OBJET**: Dossier de déclaration concernant la suppression du pont sur le ruisseau de Saint-Agnan à Ogy-Montois-Flanville – N° DIOTA - 230425-093401-144-053

**RÉF.:** J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - Police de l'Eau\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\MONTOY FLANVILLE\2023-04-26\_Suppression ouvrage\_CCHCPP - Saint Agnan

P.J.:

Monsieur la Maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 25 avril 2023, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant le projet de suppression du pont sur le ruisseau Saint-Agnan, sur la commune de Ogy-Montois-Flanville.

Ce dossier a été déposé par : la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange

Après examen, je vous informe que le dossier transmis est recevable.

Je vous transmets, pour information:

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- une copie des récépissés de déclaration n° DIOTA-230425-093401-144-053, en date du 25 avril 2023 et du 27 avril 2023 ;
- une copie du courrier de recevabilité en date du 27 avril 2023.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'un mois minimum. Le dossier de déclaration doit être consultable en mairie.

À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un <u>certificat d'affichage</u> précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER